



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :

033-2024

Type d'intervention :

Motion

Motion ayant valeur de directive :

☐

N° d'affaire :

2024.RRGR.53

Déposée le :

05.03.2024

Motion de groupe :

Non

Motion de commission :

Non

Déposée par :

Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)
Berger (Burgdorf, PS)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre)
Fischer (Bätterkinden, UDC)
Rappa (Burgdorf, Le Centre)
Elsaesser (Kirchberg BE, PLR)
de Quervain (Bern, Les VERT-E-S)
Sutter (Langnau i.E., UDC)
Bärtschi (Lützelflüh, UDC)
Gfeller (Schangnau, UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)
Aebi (Hellsau, UDC)
Tanner (Ranflüh, UDF)

Cosignataires :

0

Urgence demandée :

Non

Urgence accordée :

N° d'ACE :

du

Direction :

Direction des travaux publics et des transports

Classification :

-

Proposition du Conseil-exécutif :

Sélectionner

Renforcer l'offre ferroviaire dans l'Emmental

Le Conseil-exécutif est prié de contacter les responsables de la Confédération (Office fédéral des transports), des CFF et de BLS et d'exiger que :

- les départs et arrivées sur la voie 50 de la gare de Berne pour les trains en provenance et en direction de Berthoud (desserte de l'Emmental) ne deviennent pas une solution définitive ;
- le nombre de relations entre Berne et Berthoud passe de 4 à 6 par heure (cadence de 10 min.) au minimum durant les heures de pointe ;
- les liaisons grandes lignes directes pour rallier Zurich depuis l'Emmental et spécialement depuis Berthoud soient conservées dans l'étape d'aménagement 2035 (EA 2035). Dans ce contexte, il faut également veiller à l'attractivité de l'offre de liaisons en direction de Zurich et de son aéroport.

Développement :

Le Grand Conseil souhaite développer l'offre de transports publics, comme en témoigne l'adoption de la motion 133-2021 « Transports publics dans le canton de Berne : passer à la vitesse supérieure ? » à la session de printemps 2022. Le texte inclut explicitement les zones urbaines et rurales du canton. Pour le développement économique de l'Emmental, il est particulièrement important d'offrir des liaisons de qualité avec les agglomérations de Berne et de Zurich.

Le point 1 concerne la situation plus qu'insatisfaisante en gare de Berne et les départs et arrivées sur la voie 50. Les très longues distances à parcourir à pied pour se rendre du quai au hall de la gare sont au-delà du tolérable. Cette situation irrite et fait fuir les voyageuses et voyageurs et doit être changée au plus vite.

Le point 2 demande une augmentation de la cadence sur l'axe Berthoud–Berne aux heures de pointe pour passer à un train toutes les 10 minutes au lieu de 15. Avec le développement de la gare de Berthoud tel que prévu dans le programme de développement stratégique (PRODES A52040) des CFF, les infrastructures nécessaires à l'augmentation du nombre de relations de 4 à 6 par heure seront disponibles, rendant cette augmentation fondamentalement possible. Enfin, vu le développement territorial attendu de l'agglomération de Berthoud ces 10 à 20 prochaines années, il est essentiel de développer une offre de transports publics de qualité et de renforcer le positionnement de la commune en tant que hub régional disposant de liaisons avec le réseau national.

Le point 3 porte sur les liaisons directes actuelles qui relient chaque heure l'Emmental, et spécialement Berthoud, à Zurich. La suppression de ces liaisons directes constituerait un appauvrissement certain de l'offre ferroviaire pour l'Emmental. En outre, l'espace économique zurichois, les institutions de formation (EPF, université, etc.) ainsi que l'aéroport de Zurich doivent rester accessibles depuis Berthoud grâce à des relations attractives (un seul changement, temps de trajet ne dépassant pas sensiblement 90 minutes).

Destinataire

– Grand Conseil